

Feuillet d'information : Analyses d'eau

Conformément aux exigences du programme Lait canadien de qualité (LCQ), les producteurs sont tenus d'analyser l'eau qu'ils utilisent sur les surfaces qui sont en contact avec le lait parce que, si l'eau est de mauvaise qualité, la salubrité du lait peut en souffrir.

Exigence du LCQ : Les producteurs doivent analyser une fois par année l'eau utilisée pour la désinfection du matériel de traite compte tenu des paramètres microbiologiques déterminés par l'administration provinciale de la santé. Les résultats des analyses doivent satisfaire aux normes provinciales de potabilité en ce qui concerne les bactéries et le producteur doit consigner les résultats.

Pourquoi est-ce que je dois analyser l'eau?

Comme la pasteurisation ne détruit pas la totalité des bactéries dans le lait, s'il y a trop de bactéries, il y a un risque accru pour la salubrité du lait. L'eau servant au nettoyage des surfaces en contact avec le lait peut être une source importante de bactéries; c'est pourquoi il faut analyser l'eau pour assurer la salubrité du lait. Il n'est pas facile de détecter l'eau contaminée par le goût, l'odeur ou la couleur; c'est pourquoi il faut analyser l'eau pour en assurer la salubrité.

Où est-ce que je dois prendre l'échantillon?

Vous devriez prendre l'échantillon d'eau au point d'utilisation (p. ex., à la laiterie) afin de savoir quelle est la qualité de l'eau là où elle arrive dans le système de lavage.

À quel moment est-ce que je dois prendre l'échantillon?

Vous devriez analyser l'eau après de fortes pluies ou pendant les saisons humides. Il est recommandé de faire d'autres analyses, par exemple, après une inondation, un déversement ou une forte pluie, ou si la couleur, le goût ou l'odeur change.

Comment prendre l'échantillon?

Vous devriez utiliser les bouteilles ou les sacs stériles que vous fournit votre unité locale de santé publique ou le laboratoire qui fera l'analyse. Suivez attentivement les instructions fournies par le laboratoire ou par votre association provinciale de producteurs pour la collecte d'un bon échantillon. Vous devez faire la collecte de l'échantillon en suivant bien les recommandations sans quoi les résultats pourraient ne pas être valables.

Lignes directrices générales pour la collecte d'un échantillon

Étape 1. Prenez l'échantillon au robinet ou à une sortie dans le réseau d'eau qui est le point d'utilisation pour le lavage des surfaces en contact avec le lait.

Étape 2. Remplissez immédiatement le contenant et bouchez-le.

- Si vous utilisez un contenant en plastique, pressez les parois pour en faire sortir l'air.
- Veillez à ne pas contaminer l'intérieur du contenant ou du bouchon avec vos doigts ou à le placer sur une surface.

Étape 3. Gardez l'échantillon au frais. Les échantillons doivent être portés à un laboratoire dans les 24 heures.

Est-ce que je dois analyser l'eau si je désinfecte toujours le matériel de traite avant la traite?

Oui. Les produits chimiques de désinfection ne tuent pas les bactéries, mais plus il y a de bactéries, plus il faut de désinfectant. L'eau contaminée augmente la quantité de bactéries et peut rendre le désinfectant moins efficace pour la destruction des bactéries.

J'utilise l'eau de l'aqueduc municipal. Est-ce que je dois quand même analyser l'eau?

Oui, il faut analyser l'eau, peu importe la source.

Qu'est-ce que je dois faire si l'analyse révèle que mon eau est contaminée?

Si l'échantillon est contaminé, vous devez prendre un nouvel échantillon ou traiter l'eau jusqu'à ce qu'elle soit conforme aux paramètres microbiologiques de la province.

Vous pourriez prendre deux échantillons pour l'analyse, un échantillon provenant de la source (p. ex., un puits) et un échantillon au point d'utilisation. Les résultats de l'analyse pourraient vous aider à déterminer où se produit la contamination. Vous pourriez aussi enlever les boyaux ou les dispositifs qui amène l'eau à l'évier et prendre un échantillon directement du robinet.

Pour obtenir de l'aide, vous pouvez communiquer avec l'administration de la santé de votre province, le coordonnateur de votre province ou un spécialiste des eaux.

Pour information

1. Votre association provinciale de producteurs
2. www.dairyfarmers.org/cqm